

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (AMI) " INVESTISSEMENTS TERRITORIAUX DÉDIÉS AU TOURISME DE PROXIMITÉ " : SUBVENTIONS AUX PORTEURS DE PROJET

ANNEXE 1 DETAILS DES CANDIDATURES

1. Aménagement d'une aire d'accueil pour randonneurs, cyclotouristes et familles, par la Commune du HOHWALD (67140 - dans la Communauté de communes du Pays de BARR - Territoire Centre Alsace)

LE HOHWALD est un village de montagne entouré de forêts. Le bois a joué un rôle essentiel dans la vie du village et pour les villageois. Ainsi, au début du siècle dernier, ils étaient encore plus d'une centaine de bûcherons.

La commune dispose d'un terrain de 37 ares au centre du village, terrain sur lequel se situe également la mairie. Cet espace a été aménagé au fil du temps, sans véritable cohésion. Il y a un court de tennis, des tables de pique-nique et bancs, un terrain de pétanque et des jeux pour enfants. C'est également sur ce site que se tiennent les différentes manifestations et animations organisées par les associations locales ou par la commune.

La fréquentation y est toujours en hausse, des familles viennent se rafraîchir en été, les randonneurs viennent se reposer.

Le site offre un cadre naturel, avec à proximité la rivière de l'ANDLAU, un arborétum, une fontaine, de nombreux sentiers de randonnées dont le GR5, un parcours de santé, la cascade du HOHWALD.

La commune souhaite réaménager ce site dans une démarche plus globale et créer une véritable aire d'accueil, point de passage pour des randonneurs pédestres, cyclistes et familles qui pourront se ressourcer.

Une « cabane vitrine » en bois sera le départ d'un chemin piétonnier. Cette vitrine abritera des schittes miniatures, réalisées en 1970 par le dernier charron, afin de faire la part belle à l'Histoire du village autour du bois.

Le chemin déambulera ensuite entre des massifs végétalisés, aires de pique-nique, bancs, îlots d'arbres qui procureront de l'ombre et de la fraîcheur.

Un pédiluve va être créé pour permettre aux petits et grands de se rafraîchir. L'alimentation se fera depuis un canal existant, suivant les prescriptions de la loi sur l'eau, sans barrage, par gravitation. Le village possède un autre pédiluve, à un autre endroit, qui a du succès. Des arceaux vélos seront installés, tout comme trois prises électriques pour le rechargement en libre-service des vélos à assistance électrique.

Des blocs de pierre empêcheront les véhicules de pénétrer sur le site, néanmoins une barrière manœuvrable permettra l'accès aux véhicules de secours.

Des poubelles seront disposées tout au long du site.

Des toilettes gratuites sont déjà situées à proximité. Un accès à l'eau potable est aussi mis à disposition.

Des panneaux d'informations touristiques et directionnels, en trois langues, seront mis en place afin de guider l'utilisateur vers les différents équipements de l'aire, points emblématiques de la commune et sentiers de randonnées.

Pour être en adéquation avec les valeurs environnementales, l'empreinte du site sera limitée. Il n'y aura aucune prise d'eau sur l'ANDLAU, ni aucune retenue d'eau. Aucun pesticide ne sera utilisé, comme c'est déjà le cas pour le reste de la commune. Des fauches tardives seront réalisées ainsi qu'un entretien léger. Les matériaux utilisés se résumeront à des poutres ou planches issues de la forêt locale et débitées sur place par un scieur lui

aussi local. Il y aura quelques travaux de nivellement qui respecteront les périodes de reproduction de l'avifaune nicheuse. Les essences végétales seront locales.

Pour trouver l'articulation entre toutes les contraintes réglementaires et environnementales, la commune fait appel à l'expertise d'une entreprise spécialisée dans le domaine de l'aménagement de ce type de parcours. L'entretien du site sera réalisé par l'équipe municipale.

Les dépenses éligibles du projet s'élèvent à 208 891 €, pour un coût global du même montant. La subvention sollicitée auprès de la Collectivité européenne d'Alsace par le porteur de projet est de l'ordre de 100 000 € (50 %).

Travaux concernés :

- Installation de la « cabane vitrine » qui abritera des schittes miniatures
- Création d'un chemin stabilisé et accessible aux personnes à mobilité réduite
- Nouvelles plantations végétales
- Installation de blocs de pierre pour sécuriser le site
- Déplacement du terrain de pétanque
- Ajout de jeux pour enfants
- Installation d'un pédiluve
- Mise en place d'une signalétique d'information touristique et directionnelle
- Mise en place de poubelles
- Mise en place d'arceaux à vélo et de trois prises électriques pour VAE

Le plan de financement pourrait être le suivant :

Potentiels financeurs	Répartition du coût	En pourcentage
Fonds propres	146 223 €	70 %
Collectivité européenne d'Alsace	62 668 €	30 %
TOTAL	208 891 €	100 %

Au vu des critères du règlement, il est proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention d'investissement d'un montant maximum de 62 668 € à la Commune du HOHWALD, soit 30 % du montant des dépenses éligibles, car le projet va permettre d'améliorer une offre touristique déjà existante, en renforçant les services proposés notamment aux cyclotouristes et aux familles.

2. Création d'un sentier pédagogique et d'une aire de pique-nique, par la Commune de SELTZ (67470 - dans la Communauté de communes de la Plaine du Rhin - Territoire Nord Alsace)

Dans le cadre du programme INTERREG, la commune porte un projet transfrontalier, avec la commune de PLITTERSDORF en Allemagne, de mise en place d'un sentier touristique d'environ 9 km, au bord du Rhin, composé de 5 stations pédagogiques côté français (2,7 km) et de 8 stations côté allemand.

L'objectif est de développer le tourisme de manière encadrée dans cette réserve naturelle nationale du delta de la SAUER, la plus grande zone alluviale et encore régulièrement inondée d'Alsace. Le sentier borde la réserve, mais il n'est pas dedans en tant que tel. Le projet est suivi par le Conservatoire de la Réserve.

Des panneaux en français et en allemand donneront des informations sur la faune et la flore liées aux Rhin, la protection des espèces, les zones humides, les paysages, mais aussi la navigation sur le Rhin, la construction du chemin de halage, la construction des digues.

Le cheminement se fera sur la digue du Rhin pour une partie et dans des champs pour une autre partie, sur sentiers existants. Il sera accessible aux personnes à mobilité réduite. Des bancs avec station assise et debout vont être installés tout du long.

Une aire de pique-nique va être créée, à quelques mètres du départ du sentier. Elle sera conçue pour résister aux crues en étant ancrée dans le sol avec des fondations. Elle comprendra 3 tables de pique-nique avec bancs intégrés, ainsi que 6 autres bancs avec accoudoirs. Des poubelles permettant le tri seront installées. Un panneau situera l'aire ainsi que les autres aménagements réalisés.

Le point de départ du sentier sera situé près du bac à traile de SELTZ, qui dispose déjà d'un parking pour voitures. Des arceaux pour vélos seront installés par la suite. Le départ du sentier est également situé à quelques mètres de la nouvelle aire de camping-cars, qui a reçu un soutien de la Collectivité européenne d'Alsace lors d'un précédent dossier sur ce dispositif AMI tourisme, ainsi que d'un camping dans lequel la commune organise des activités en été (baignade, etc....) et y tient un point d'information touristique. Une buvette est également présente sur place.

Des gradins ont déjà été installés le long du Rhin, afin de permettre aux visiteurs d'admirer la vue. Un certain nombre de touristes viennent déjà y faire une pause.

Une application bilingue gratuite complètera les informations sur place, avec des renvois vers les Offices de Tourisme. Un flyer sur le sentier pédagogique va aussi être créé.

Les dépenses éligibles du projet s'élèvent à 82 511 €, pour un coût global de 92 241 €, comprenant en plus la rédaction des textes et cartes pour les panneaux, déjà réalisée en amont. La subvention sollicitée auprès de la Collectivité européenne d'Alsace par le porteur de projet est de l'ordre de 18 152 € (22 %).

Travaux concernés, côté français par la Commune de SELTZ :

- 5 panneaux pédagogiques
- 6 bancs avec station assise et debout sur le sentier
- 3 tables de pique-nique avec bancs intégrés et 6 bancs sur l'aire de pique-nique

Le plan de financement pourrait être le suivant :

Potentiels financeurs	Répartition du coût	En pourcentage
Fonds propres	18 151 €	22 %
Région Grand Est	8 251 €	10 %
FEDER	39 606 €	48 %
Collectivité européenne d'Alsace	16 503 €	20 %
TOTAL	82 511 €	100 %

Au vu des critères du règlement, il est proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention d'investissement d'un montant maximum de 16 503 € à la Commune de SELTZ, soit 20 % du montant des dépenses éligibles, car le projet va permettre d'améliorer l'accueil des touristes, tout en leur donnant des informations environnementales, afin de les sensibiliser au milieu naturel qu'ils visitent.

3. Jalonnement de la boucle cyclable Alsace à vélo « A la découverte de la Forêt d'Exception® », par la Communauté d'agglomération de HAGUENAU (67500 - Territoire Nord Alsace)

Depuis 2015, la Communauté d'agglomération de HAGUENAU (CAH) s'investit dans la démarche partenariale territoriale « HAGUENAU, Forêt d'Exception® », aux côtés de l'Office National des Forêts, de la Ville de HAGUENAU, de la Collectivité européenne d'Alsace et d'une quarantaine de partenaires locaux.

L'une des orientations stratégiques de la démarche porte sur l'accueil du public en forêt et plus précisément sur l'amélioration de l'attractivité de la forêt pour la rendre plus accueillante et visible. En effet, une étude de fréquentation menée entre 2019 et 2021 a permis de mettre en évidence l'importance de la fréquentation locale (97 % des visites en provenance du Bas-Rhin), celle de l'usage du vélo (près de 50 % des visites) et la méconnaissance des visiteurs des patrimoines présents.

Ainsi, une boucle vélo, s'appuyant sur des itinéraires déjà existants, a été pensée pour valoriser la forêt, son environnement proche et ses richesses.

La mise en tourisme de cette boucle cyclable « A la découverte de la Forêt d'Exception® » est inscrite au schéma directeur vélo de la CAH et a été validée par le Comité de pilotage Alsace à vélo en avril 2023. La CAH est membre du collectif Alsace à vélo piloté par la Collectivité européenne d'Alsace dont l'objectif est de développer et promouvoir l'offre cyclable.

Cet itinéraire d'environ 40 km permet la valorisation de différents patrimoines de la forêt de HAGUENAU (historiques, naturels, touristiques, culturels) et traverse les communes de WALBOURG, BIBLISHEIM, SURBOURG et BETSCHDORF.

L'itinéraire est d'ores et déjà pourvu d'équipements spécifiques pour les cyclistes (Relais Informations Services, deux stations de réparation, toilettes publiques, espaces couverts) et l'Auberge de la Forêt est labélisée Accueil Vélo tout comme l'Office de Tourisme.

L'ensemble des sentiers empruntés sont revêtus et de fait accessibles à tous.

Cette boucle au départ de la gare de HAGUENAU offre la possibilité de venir en train avec son vélo ou de louer un vélo dans l'agence de location située à la gare.

Elle est également accessible aux habitants via les connexions avec les autres itinéraires cyclables du territoire.

Le projet consiste en la mise en place d'un jalonnement propre, travaillé avec le collectif Alsace à vélo et qui répond aux objectifs d'articulation avec les itinéraires départementaux. Des supports pour faciliter l'accueil des vélos (2x12 places) sont également prévus au niveau des étangs GRUNDEL et de l'observatoire ornithologique.

L'entretien des équipements sera assuré par la CAH.

L'ensemble du jalonnement repose sur des itinéraires cyclables existants, alors aucune artificialisation de sols ne sera nécessaire. De plus, les panneaux de jalonnement viendront en grande majorité s'insérer sur des mâts déjà existants.

Par ailleurs, cette offre s'insère dans le cadre d'une réflexion globale visant à établir le schéma spatial de l'accueil du public en forêt. Dans ce cadre des équipements complémentaires verront le jour dans les années à venir. Sont notamment en cours de discussion l'apport de supports de médiation à l'observatoire ornithologique, ainsi que des modules d'interprétation ludo-pédagogiques.

Les dépenses éligibles du projet s'élèvent à 30 912 €, pour un coût global du même montant. La subvention sollicitée auprès de la Collectivité européenne d'Alsace par le porteur de projet est de l'ordre de 18 547 € (60 %).

Travaux concernés :

- Achat et pose du jalonnement (mâts + 166 balises directionnelles et de rappel)
- Achat et pose des supports vélos (2X12 places)

Le plan de financement pourrait être le suivant :

Potentiels financeurs	Répartition du coût	En pourcentage
Fonds propres	19 784 €	64 %
Office National des Forêts	1 700 €	5,5 %
Ville de HAGUENAU	1 700 €	5,5 %
Collectivité européenne d'Alsace	7 728 €	25 %
TOTAL	30 912 €	100 %

Au vu des critères du règlement, il est proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention d'investissement d'un montant maximum de 7 728 € à la Communauté d'agglomération de HAGUENAU, soit 25 % du montant des dépenses éligibles, car le projet va permettre d'améliorer une offre cyclotouristique déjà existante, travaillée dans le cadre de la démarche Alsace à vélo.